

Communauté de Communes Sud Alsace Largue

Présentation de la collectivité

Sommaire de la présentation

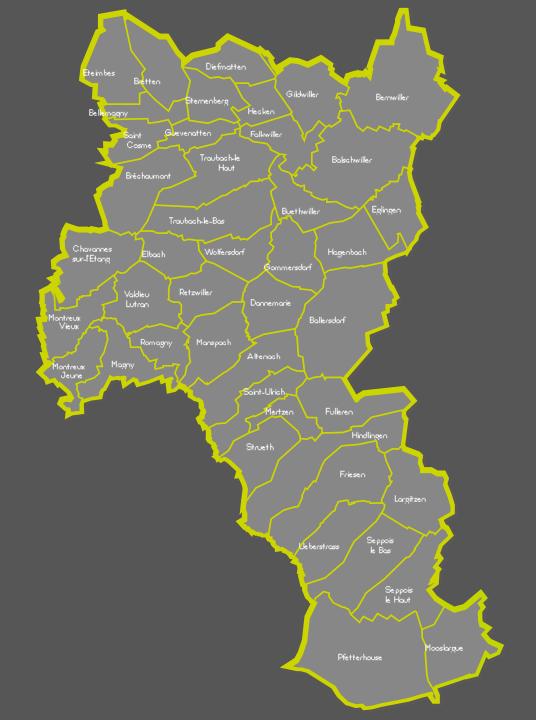
Présentation institutionnelle de la collectivité (situation, compétences, budgets, agents, ...)

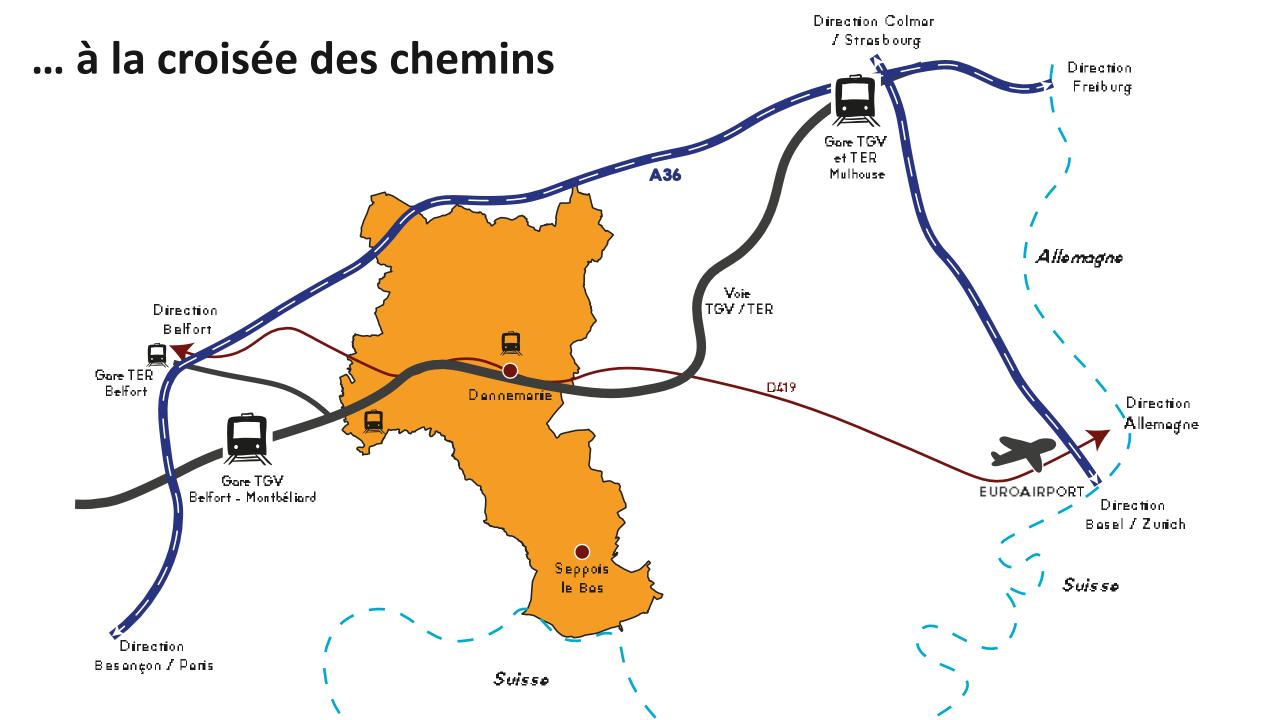
Services à la population (action sociale, produits résiduels des ménages, assainissement)

Développement du territoire (développement économique, environnement, tourisme, ...)

Un territoire rural...

- 44 communes
- 23 000 habitants
- 230 km²
- 10 000 foyers





Les compétences

Les communautés de communes sont régies par deux principes:

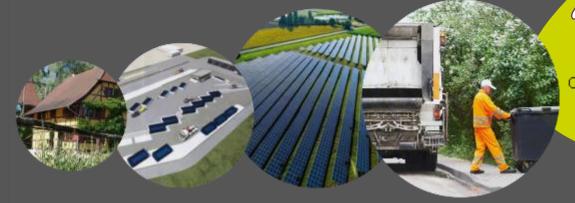
- Le principe d'exclusivité qui dessaisit les communes de toute intervention dans les compétences transférées à la communauté de communes
- Le principe de spécialité:
 - Spécialité fonctionnelle: intervention exclusivement dans les compétences prévues par ses membres et par la Loi ⇒ STATUTS
 - Spécialité territoriale: intervention uniquement à l'intérieur du périmètre de son territoire

Les compétences sont réparties en deux ensembles:

- Les compétences obligatoires instituées par la Loi
- Les compétences supplémentaires (depuis la loi Engagement et Proximité, anciennement optionnelles et facultatives) que la CC choisit d'exercer

Certaines compétences doivent être complétées par la définition de l'intérêt communautaire

Les compétences obligatoires



Que fait-elle pour moi?

communauté de communes Sud Alsace Largue

- Aménagement de l'espace
- Développement Economique Tourisme
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
 - 🦴 Transférée à l'EPAGE Largue
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs
 - Non concernée
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Les compétences supplémentaires (1/3)



Que fait-elle pour moi?

communauté de communes Sud Alsace Largue

- Protection et mise en valeur de l'environnement (Gerplan, volet énergétique...)
- Politique du logement et du cadre de vie dont la politique du logement social d'intérêt communautaire (volet habitat, logement, PLH)
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire d'intérêt communautaire (COSEC, école de musique)
- Action sociale d'intérêt communautaire (enfance et petite enfance, personnes âgées, Marpa...)
- Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire (piste et itinéraire cyclable)
- Création et gestion de maisons de services au public

Les compétences supplémentaires (2/3)



Que fait-elle pour moi?

communauté de communes Sud Alsace Largue

Services directs au territoire et aux habitants

- Assainissement collectif et non collectif
- Activité périscolaires et parascolaires
- Activités culturelles et sportives d'intérêt communautaire
- Transports scolaires sur délégation de la Région
- Participation au RASED
- Gestion des services du logement, propriété de la communauté de communes
- Aménagement numérique

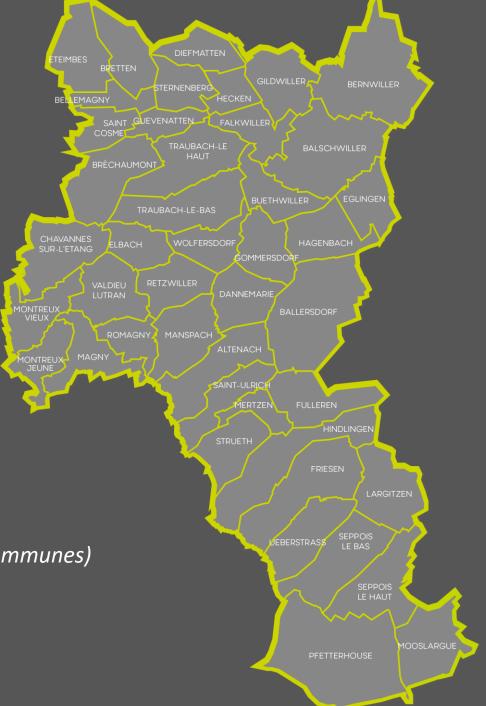


Services directs aux communes et au territoire

- Fourrière animale intercommunale, participation à la Brigade Verte et au SDIS
- Participation à des activités culturelles et sportives d'intérêt communautaire
- Versement de subvention pour des opérations, actions ou manifestations dont l'envergure et l'objet sont de nature à valoriser, promouvoir et améliorer l'image de marque et l'attractivité de l'ensemble du territoire
- Mise à disposition aux communes, aux EPCI et aux associations, de personnel administratif et technique dans le cadre de remplacement ou mission particulière
- Mise en place d'un secrétariat, de moyens techniques et d'un personnel d'entretien pouvant être mis à disposition des communes membres et des associations de la CCSAL
- Versement d'aides financières en lieu et places des communes pour des opération de soutien, de solidarité

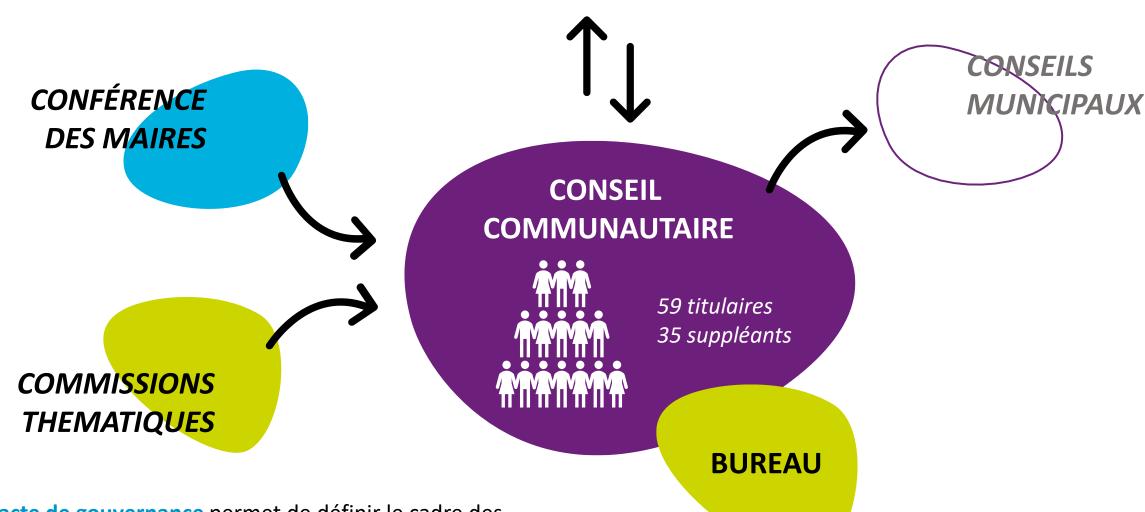
La collectivité en chiffres clés

- 59 élus (et 35 suppléants)
- **107** agents
- 28.7 M€ de budget
- 16 bâtiments (sans compter ceux mis à disposition par les communes)



Instances décisionnelles

PRESIDENT VICE-PRESIDENTS



Le pacte de gouvernance permet de définir le cadre des relations entre les communes et leur intercommunalité

→ Mieux reconnaître la place des communes dans l'interco

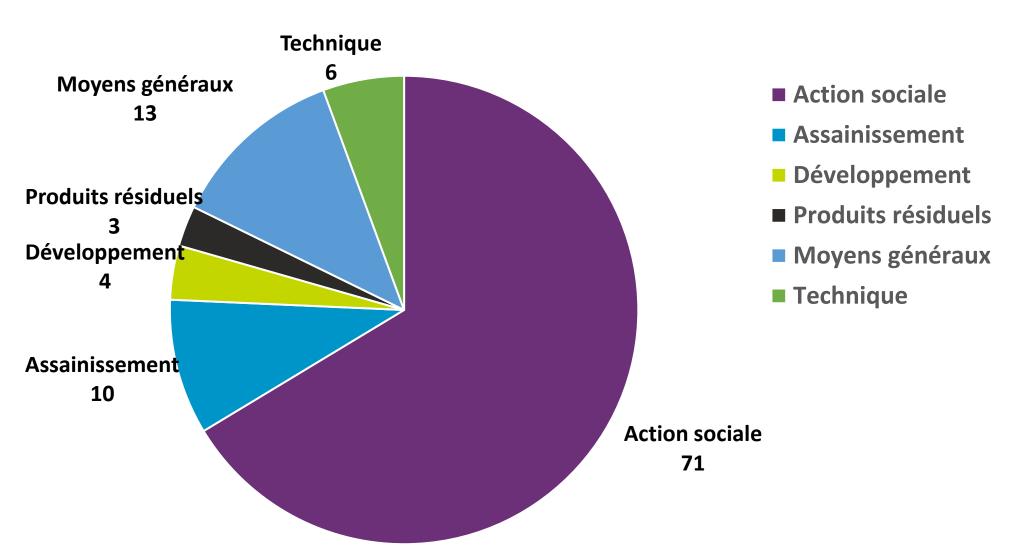
La ressource humaine

- 107 agents en 2020 soit 77.96 ETP
- 3.23 M€ de masse salariale





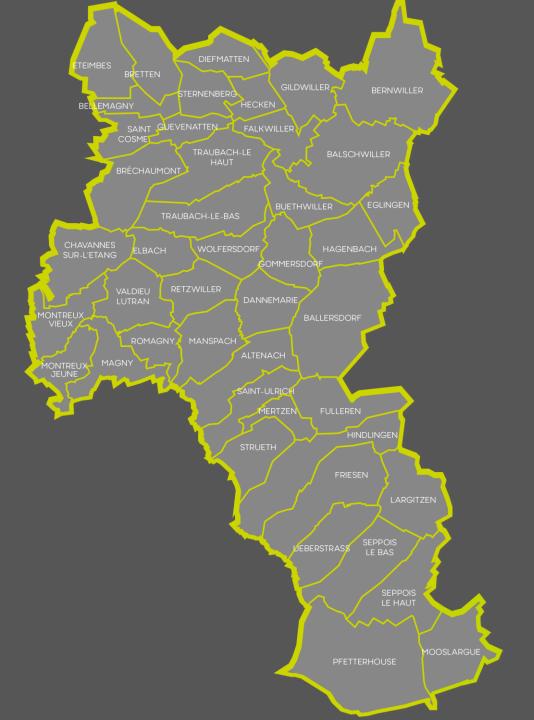
Les effectifs par secteur d'activité





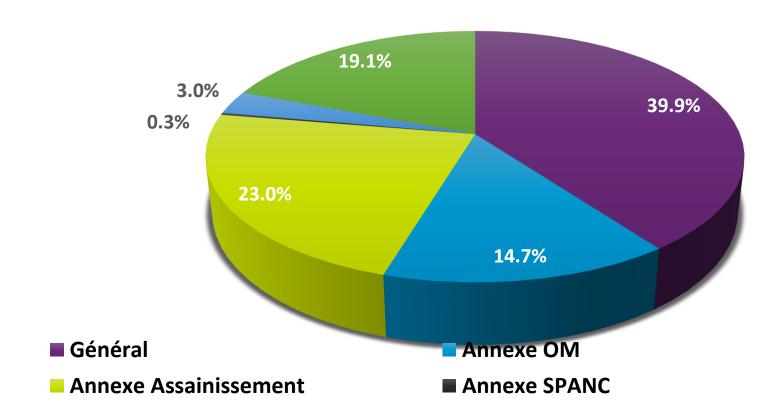
Les finances en chiffres clés

- 28.7 M€ de budget
- budgets
 (Principal et 5 annexes: OM, AC, SPANC, 2 ZAE)
- 3 agents

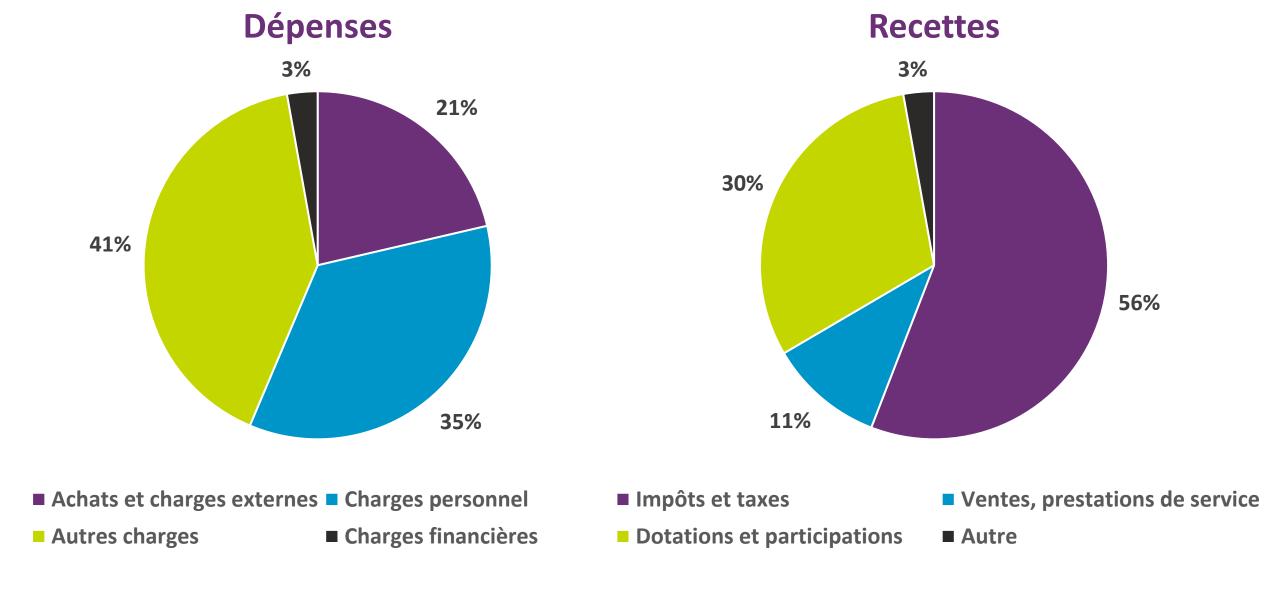


Les budgets 2020

Budgets	Fonctionnement	Investissement	Total
Général	9 197 288,81	2 275 661,64	11 472 950,45
Annexe OM	2 424 001,86	1 809 432,82	4 233 434,68
Annexe Assainissement	4 180 971,17	2 432 500,00	6 613 471,17
Annexe SPANC	76 375,25	0,00	76 375,25
Annexe ZA Retzwiller	572 620,58	297 520,58	870 141,16
Annexe ZA Diefmatten	2 915 348,67	2 573 648,67	5 488 997,34
TOTAL	19 366 606,34	9 388 763,71	28 755 370,05



Dépenses et recettes du budget général



Fiscalité

Taxes	Taux 2020	Moyenne 68	Moyenne nationale	Produits
Taxe d'habitation	5.50%	9.21%	8.84%	1 561 615.00 €
Taxe foncière sur le bâti	3.32%	3.53%	3.48%	677 645.00 €
Taxe foncière sur le non bâti	19.31%	15.13%	9.75%	174 504.00 €
Cotisation foncière des entreprises	24.96%	50.65%	36.26%	855 122.00 €
TOTAL				3 268 886.00 €

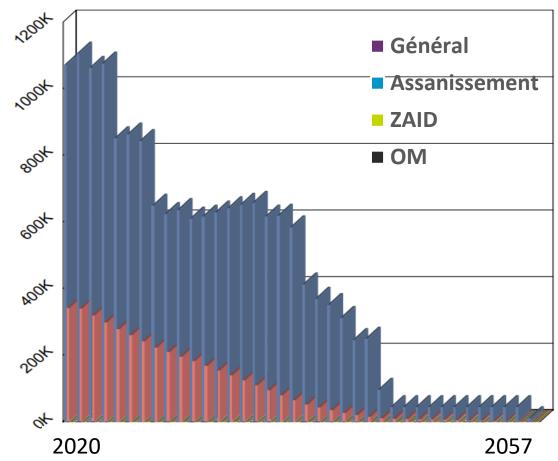
- La CC Sud Alsace Largue est en Fiscalité Professionnelle Unique (FPU)
 - Elle perçoit l'intégralité de la fiscalité des entreprises sur le territoire (CFE, CVAE, TASCOM, IFER, TAFNB, Part CPS, ...)
 - Une partie est reversée aux communes via les attributions de compensation (AC) lors de transfert de compétences. Les AC sont recalculées à chaque transfert de compétence

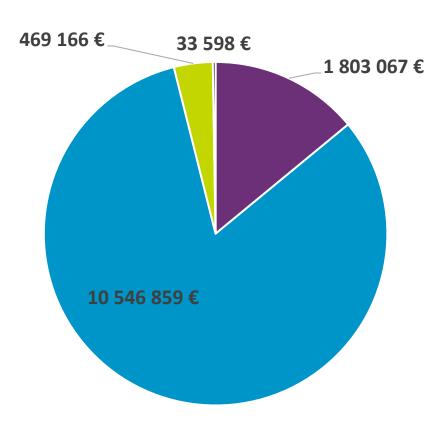




Dette de la collectivité

- En cours de la dette: **12 852 690.45 €**
- Année d'extinction de la dette: 2057





Service Technique

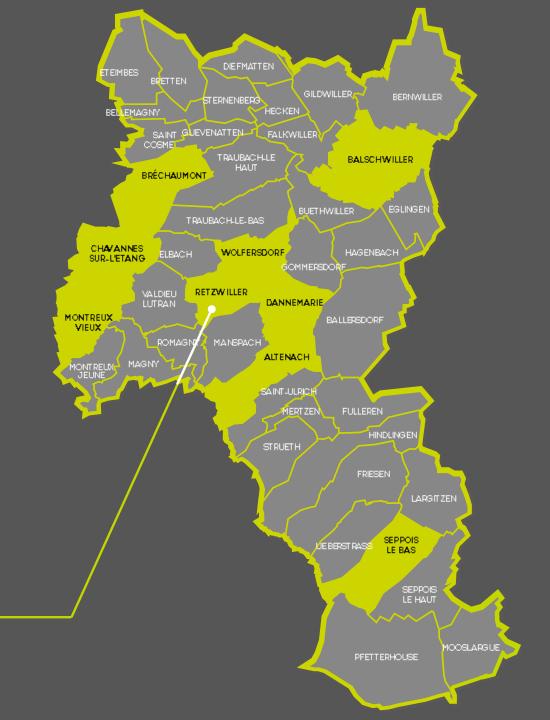


16 bâtiments

8 véhicules

Les ouvriers intercommunaux interviennent dans 14 communes

Centre technique de Retzwiller



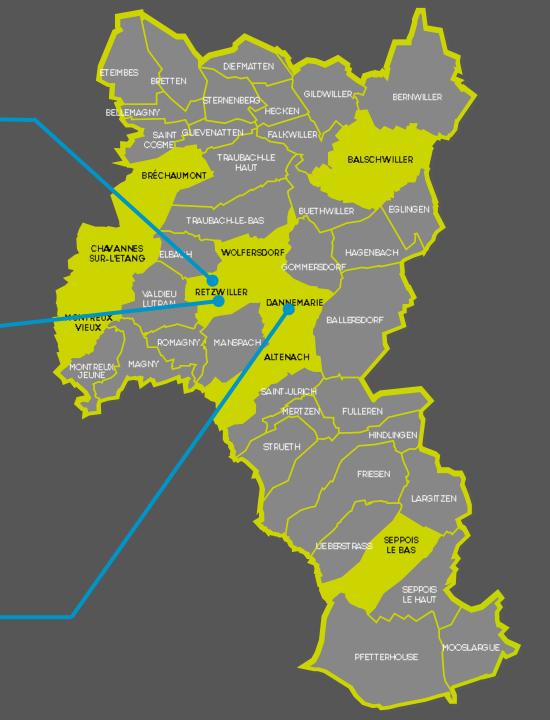


Service Assainissement

Centre Technique

Siège administratif



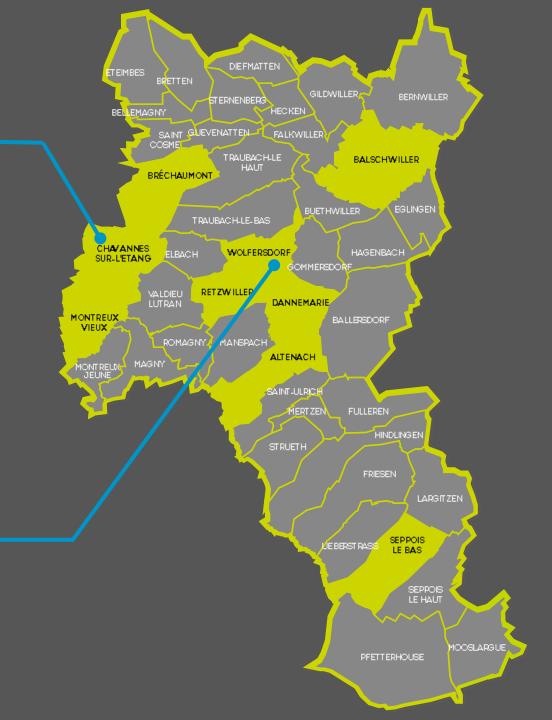




Aire d'accueil de Camping-Cars

Relais Nautique





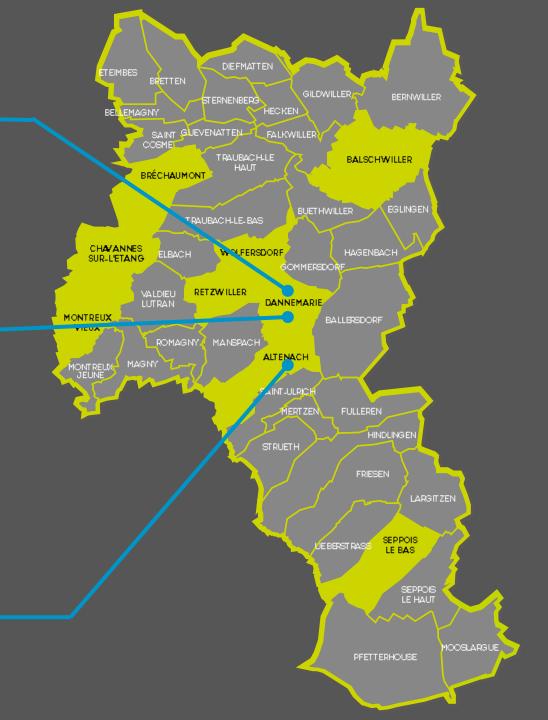
Ecole de Musique

COSEC



Maison de la Nature du Sundgau



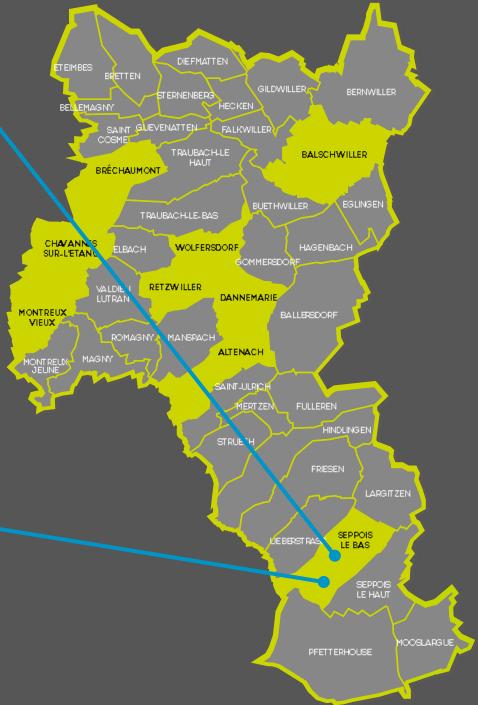


MARPA de la LARGUE



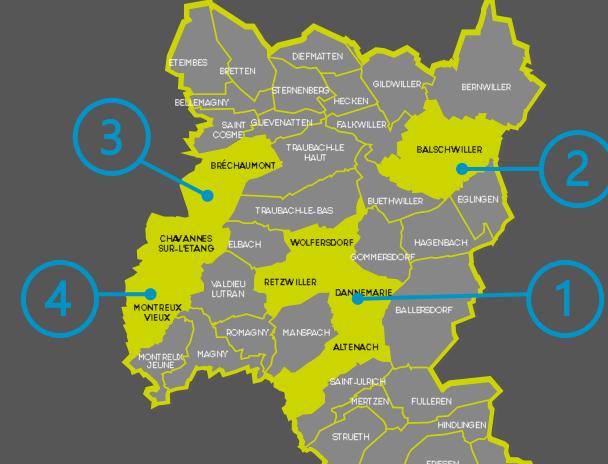
Multi-accueil Les Larguotins















LARGITZEN

UEBERSTRASS SEPPOIS
LE BAS

SEPPOIS
LE HAUT

PFETTERHOUSE

MOOSLARGUE

Banque de matériels

En location pour les communes et les associations

- **2 Chapiteaux** (5m x 12m)
- **1 buvette** (3m x 3m)
- Minibus (4)
- **30** grilles d'exposition (1m x 2m)
- **40 barrières de sécurité** (2m de long)



Service Action sociale et famille

Panorama des activités





Pôle action sociale – un pôle au service DES populations

- **71 agents** dont 66 sur le territoire et 5 au siège (coordination et gestion administrative mutualisée)
- **20 sites d'accueil** sur le territoire dont :
 - **15** en gestion directe intercommunale
 - **5 en gestion déléguée** par l'association Les Larguotins
- **500** familles et **750** enfants dans les structures d'accueil en gestion intercommunale
- **550 repas / midi** en moyenne sur tout le territoire
- **2 relais** parents assistants maternels pour **160 assistants maternels**
- **750 usagers** des transports scolaires et plus de 80 usagers au service de taxi des aînés

Le Taxi des Ainés

- Pour les 75 ans et plus
- Sur le territoire : tous les trajets en taxi
- En dehors du territoire : pour raisons ou visites médicales
- Jusqu'à 50% par an remboursé par la collectivité

Comment

S'INSCRIRE

En remplissant le formulaire sur internet OU en me rendant dans ma Mairie ou au siège de la communauté de communes avec une pièce d'identité, un justificatif de domicile et un RIB.

UN SERVICE PROPOSÉ PAR LE PÔLE ACTION SOCIALE DE VOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



C'est facile!

MARCHE?



TAXI DES AÎNÉS

Je m'inscris **Impérativement** auprès du service Pôle Action Sociale

- Je planifie et effectue mon trajet avec la société de taxi de mon choix
- Je paie l'intégralité de ma course et demande un justificatif
- Je demande mon remboursement de 50%** à l'Interco :

 - · A tout moment si j'atteins le plafond

** Le règlement du service est téléchargeable sur le stre Internet de la communauté de communes

0389072424

sudalsace-largue.fr

- Avant le 30 septembe de chaque année.
- subventionnable en cours de période.

Pour quels

TRAJETS



O Tous les trajets à l'intérieur du territoire intercommunal*

O Les trajets pour raisons médicales

vers les hôpitaux d'Altkirch, Mulhouse, Belfort et Trévenans hors du territoire intercommunal et vers des maisons de repos et de convalescence*

* à l'exception des trajets pris en charge par des organismes de type sécurité sociale, MSA, mutuelles...

Pôle action sociale : missions / rôles / services rendus

Le pôle Action sociale – service à la population a pour missions:

De répondre aux familles en offre d'accueil pour les enfants







De concourir au maintien du lien social













Le pôle action sociale : une prise en charge linéaire des enfants

De la crèche

























Le pôle action sociale : pour le lien social et l'aide à la parentalité

Un partenariat ALSH-EHPAD



Animations Parents-enfants



MARPA





Adhésion à la MDA





Cafés des parents – conférences thématiques





Le pôle action sociale tourné vers l'éco-responsabilité

Suppression des plastiques en structure







Actions sur le gaspillage alimentaire



Des projets pédagogiques tournés vers l'environnement, la découverte des ressources locales...





Le pôle action sociale : une transition à poursuivre

Vers un service plus en adéquation avec les besoins des populations en proposant une qualité de service à travers des projets structurants, innovants et en lien avec des problématiques plus larges que simplement une offre d'accueil.

Développer l'aide à la population en difficulté en collaborant plus largement avec les structures existantes dans le domaine de l'aide sociale

Poursuivre la simplification des démarches administratives par le développement de l'E administration et réfléchir sur la nécessité d'une information centralisée

Définir l'implication souhaitée par la CCSAL en matière de mobilité et se donner les moyens d'y répondre

Assainissement





Le pôle assainissement

Constitution du service

- Création au 1er janvier 2017 suite à la fusion CC Porte d'Alsace/CC Largue
- Evolution au 01/01/2018 suite fusion avec les syndicats d'assainissement et transfert de communes

Compétences assainissement de la communauté de communes Sud Alsace Largue

- Assainissement non collectif : Mission obligatoire de CONTRÔLE
- Assainissement collectif: Missions Collecte, transport et épuration

Eaux pluviales – Gestion niveaux Communales / EPAGE

L'assainissement en chiffres et en Partenariat SPANC

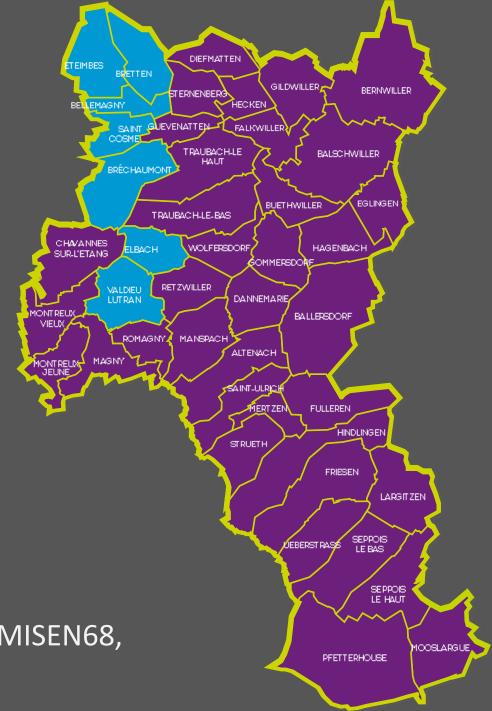
- **7** communes exclusivement en ANC
- **2000** usagers en ANC (env 600 installations)

Assainissement collectif

- **21 000** usagers
- 27 stations d'épuration : 15 rhizosphères, 7 lagunes, 3 boues activées et 1 à disques biologiques
- 40 pompes de relevage, 115 déversoirs d'orage sur le réseau
- 800 000 m³ d'eau facturés pour 7 500 abonnés

Principaux Partenaires

Communes et usagers, syndicats d'eau potable, la DDT68/MISEN68, AERM, le SATESE 68, SMRA 68



Services publics rendus et métiers

Gestion et exploitation STEP/STEU (5 agents)

- Réaliser une maintenance préventive et curative de l'ensemble des ouvrages
- Entretenir les réseaux et stations : changement vannes, vidage paniers, nettoyage postes, réactifs, tonte, faucardage
- Assurer les astreintes
- Réaliser l'autosurveillance et contrôles internes permettant d'assurer le bon fonctionnement des STEP

Service Administratif et accompagnement des usagers (3 agents)

- Répondre aux demandes des usagers
- Contrôler et saisir les index d'eau potable
- Assurer la facturation des redevances AC et ANC, PFAC
- Accompagner le service dans les domaines administratifs: subventions, télédéclaration AERM...
- Assurer le secrétariat du service, assurer la transversalité avec les communes et partenaires

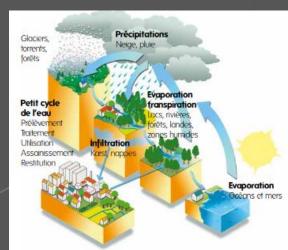
Prospectives et travaux (3 agents)

- Contrôler la conformité réglementaire en domaine privé
- Rédiger des avis sur demandes d'urbanisme
- Veiller à la conformité réglementaire des systèmes (autosurveillance, gestion des boues)
- Engager les études et les travaux d'investissement: branchement, réparation, réhabilitation, schéma directeur

PROJECTION ET DEVELOPPEMENT

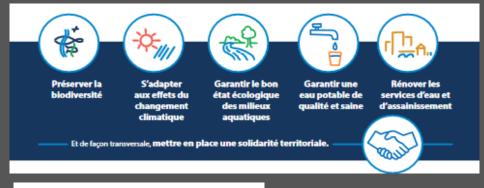
Placer le service assainissement dans les réflexions locales et collaboratives apporter des réponses aux changements climatiques et problématiques environnementale du territoire.







Organiser et orchestrer une vision transversale de la gestion de la ressource en eau du territoire







ASSURER UNE GESTION DE PROXIMITE ET RENDRE AU MILIEU NATUREL UNE EAU DE QUALITE

L'assainissement a pour objectif de protéger la Santé et la Salubrité publique ainsi que l'environnement contre les risques liés aux rejets des eaux usées et pluviales notamment domestiques









Produits Résiduels Ménagers

Panorama des activités

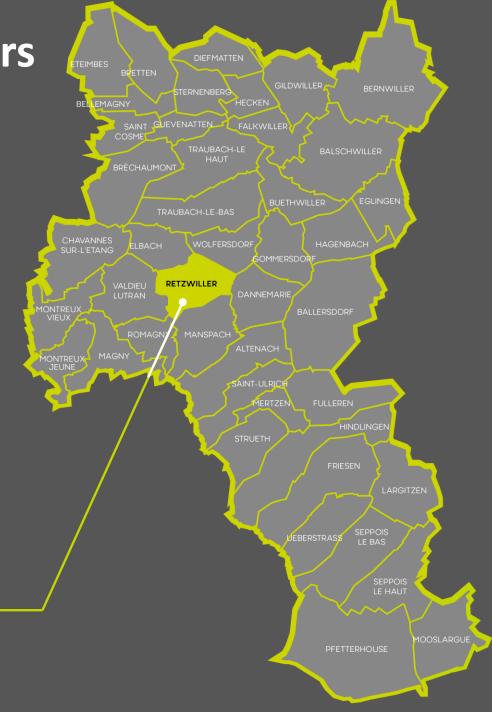




Service Produits Résiduels Ménagers

- 4 agents
- 2.5 M€ de budget
- 9 800 T de déchets collectés
- 10 000 bacs à puce
- 20 000 factures aux usagers
- 4 000 appels téléphoniques

Centre technique de Retzwiller



Collectes porte à porte

- 1500 T d'OMR
- 1000 T Papiers cartons
- 500 T Encombrants
- 300 T Plastiques
- 300 T Bio déchets

TRAUBACH LE BAS

BERNWILLER

HACENBACH

FULLEREN

FRIESEN

PEET TERHOUSE

HINDLINGEN

LARCHZEN

(COSLARGUE

SAINT ULRICH

64 kg/an/hab.
(moyenne nationale: 261)





3 SECTEURS

1ère collectivité française selon une enquête « Zéro Waste France »

Réemploi et réutilisation



- 10 flux
- 7 en apports volontaires



















Nos partenaires





- ADEME Grand Est
- Région Grand Est
- 5 Eco-organismes











Les objectifs réglementaires

Loi « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte » (2015)





- 10% de déchets et - 30 % d'enfouissement entre 2010 – 2020

Constat sur la CCSAL: +14% de déchets et +20% d'enfouissement

Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de la région Grand Est (2019)





- + 65% de déchets recyclés en 2025
- + 71% de déchets des entreprises recyclées en 2031

Constat sur la CCSAL : 56% et pas de prise en charge des entreprises

Loi contre le gaspillage alimentaire et économie circulaire (2020)



Obligation d'une filière réemploi

Constat sur la CCSAL : Projet du centre de collecte et de valorisation Légalisation de la vidéo surveillance dans la gestion des dépôts sauvages

Projets majeurs menés par le service (2017 – 2020)

- Collectes
 - Marchés de collecte secteur Sud (Mars Octobre 2017)
 - État des lieux du fonctionnement des collectes (Mars Aout 2019)

Centre de collecte et de valorisation

Suivi et finalisation de l'étude de faisabilité

Marché de maitrise d'œuvre

Phases Avant Projet Sommaire et Avant Projet Définitif

Sept 2018 – Février 2019

Mars – Juillet 2019

Juillet 2019 – Juin 2020

Projet – Centre de collecte et de valorisation - Retzwiller



Projets majeurs menés par le service (2017 – 2020)

- Mise à jour base de données et facturation (2019 -2020)
 - Remplacement du logiciel de facturation (BL → Tradim) et suivi des emménagements
 - Modification des factures et mise en ligne d'un espace usagers
 - Mise à jour de la base de données usagers avec les communes et le service des impôts
- Communication (2019)
 - Organisation des « 20 ans de la pesée embarquée »
 - Participation à la péniche Grand Est
 - Amélioration des calendriers de collecte et guide de tri





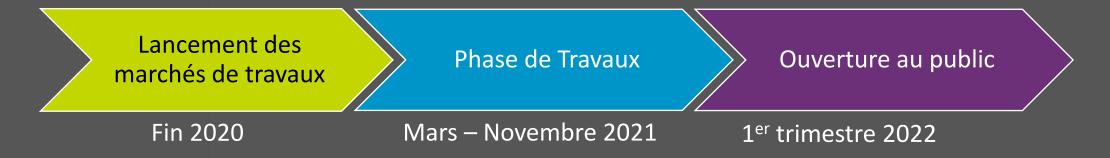






Projets à venir (2020 – 2026)

Centre de collecte et de valorisation



- Collectes
 - Proposer de nouveaux modes de collecte pour le 01/01/2022 en corrélation avec
 - → les objectifs législatifs adaptés aux exigences et spécificités du territoire
 - → nouvelles technologies et les nouvelles énergies

Projets (2020 – 2026)

- Améliorer la prévention et la réduction des déchets
 - Développer le relationnel auprès des usagers afin de mieux expliquer les règles de tri et l'importance de leurs gestes au quotidien
 - Transformer le territoire en le faisant tendre vers le 0 déchet plastique et vers la moindre consommation des ressources
- Travail sur les plateformes de déchets verts
 - Limiter les apports extérieurs et les apports des professionnels
 - Améliorer l'accueil et le tri
 - Régulariser et officialiser les sites auprès de la préfecture et de la DREAL

Développement du territoire

Aspects économiques





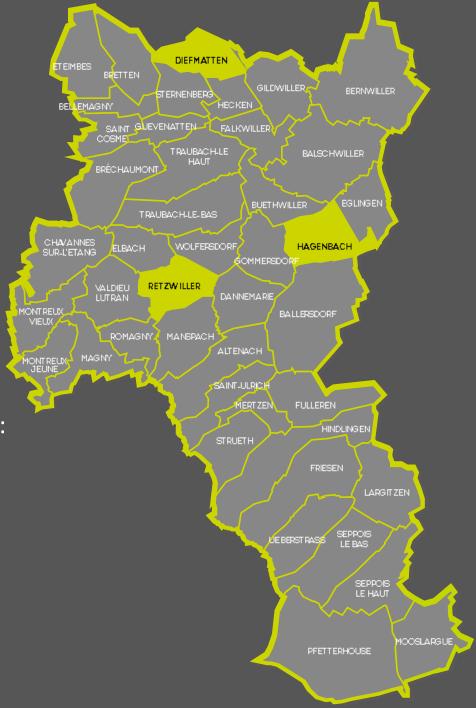
Développement économique

Un rôle de facilitateur entre entreprises et institutions

- Zones d'activité
 - Parc d'activités Sud Alsace Largue à Diefmatten
 - Sone des Tuiliers à Retzwiller
 - Hagenbach

Participation à des programmes d'actions en faveur de l'industrie :

- Territoires d'Industries
- POCE (Programme Offensive Croissance Emploi)
- EIT (Ecologie Industrielle Territoriale)



PARS D'ACTIVITÉS Jud Alsace Largue

- Zone située sur la commune de Diefmatten :
 - Surface actuelle : 7 hectares
 - 4 parcelles de 11 000 m² à 24 764 m²
 - Viabilisées et équipées du THD
- Un site à haute valeur environnementale !





ZA des Tuiliers

- Zone située sur la commune de Retzwiller :
 - Surface actuelle : **5.1 hectares**
 - 6 entreprises sur la zone
 - 1 parcelles en friche (5 077 m²)
 - 1 bâtiments en vente
- Extension de la zone
 - Déchetterie
 - Centrale Solaire



Développement du territoire

En route vers notre transition écologique et énergétique...





Un territoire en transition énergétique

- Un parc solaire sur la commune de Retzwiller :
 - 5 hectares
 - **25** 000 panneaux solaires
 - 30 000 m² de panneaux solaires
 - **4 500 MWh** de production
 - **15,5%** de la consommation électrique annuelle de l'intégralité du territoire de la communauté de communes

Montage juridique :

- Bail emphytéotique avec le propriétaire foncier d'une durée de 22 ans
- Loyer, Impôts et Taxes : 800 000 € sur 22 ans



Installation d'un parc solaire







Une politique agro-environnementale

Problématiques liées à l'eau, changement climatique, érosion de la biodiversité... → le maintien de l'agriculture, et en particulier de l'élevage, est primordial pour l'aménagement et le développement durable d'un territoire rural comme celui du Sud Alsace.

L'agriculture, pilier de l'aménagement durable de notre territoire rural :



Préservation de notre environnement



Activité économique



Autonomie alimentaire



Transition énergétique





Les projets liés à l'agriculture

- La création d'une marque valorisant les productions et pratiques de l'élevage du Sud Alsace :
 - AMI 2018 : financement 80% par l'agence de l'eau
 - Piloté et animé par la CCSAL en lien avec les territoires et les partenaires du Sud Alsace
 - Pour promouvoir une agriculture en lien avec les enjeux et les potentialités actuels



- L'implantation de cultures énergétiques à bas niveau d'impact sur la ressource en eau :
 - AMI 2019 : financement 80% par la Région
 - Etude pilotée par la CCSAL et réalisée par la chambre d'agriculture
 - Pour favoriser sur notre territoire des cultures favorables à la ressource en eau et à l'environnement.



Le GERPLAN: Plan de Gestion de l'Espace Rural et périurbain

- Dispositif créé et piloté depuis 2000 par le CD68 → depuis 2006 sur notre territoire.
- Pour préserver la nature, améliorer les paysages et encourager l'agriculture locale :
 - De multiples acteurs locaux engagés : élus, agriculteurs, associatifs, institutionnels, entrepreneurs, habitants...
 - Une dizaine d'actions par an
 - **68** 000 € en 2020 dont 17 000 € pris en charge par la CCSAL.



Préservation des vergers



Renaturation de zones humides



Plantation de haies



Intégration paysagère des bâtiments d'élevage

Le concours des prairies fleuries

Concours général agricole des pratiques agroécologiques Prairies et Parcours.



- Participation de la CCSAL, en partenariat avec la CCS et la Chambre d'agriculture depuis 2019.
- Objectifs:
 - Permet aux éleveurs de faire connaître leurs pratiques vertueuses pour l'environnement
 - Echanges et communication avec des experts
 - Favorise la biodiversité.
- Atouts pour la CCSAL : outil d'animation, lien avec les éleveurs et les territoires voisins, communication positive auprès de la population.

Des enjeux d'avenir



Favoriser la sobriété et la transition énergétique du territoire

Préserver les ressources et la biodiversité

Favoriser la décarbonation, notamment dans les mobilités

Planifier pour mieux réussir

- Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET)
 - Outil de planification qui a pour but d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et maîtriser la consommation d'énergie
 - Obligatoire à l'ensemble des intercommunalités de plus de 20.000 habitants



Contrat de territoire « eau et climat »





Contrat de territoire « eau et climat »

Le contrat de territoire « eau et climat » est un document programmatique de projets concertés, qui a pour vocation de servir de guide de l'action territoriale relative à l'eau et à la biodiversité pour les parties prenantes, qui prennent dans ce cadre des engagements réciproques.



24 projets dont 23 aidés au contrat



6 623 990 € de travaux prévisionnels



2 795 710 € d'aides prévisionnelles

Contrat de territoire « eau et climat »

4

axes principaux

L'eau, le climat et la biodiversité : les enjeux d'un aménagement de territoire durable et résilient

La qualité de l'eau : un enjeu de santé publique et de biodiversité

L'eau une ressource à économiser

L'eau et le climat, des enjeux à partager.

Maison de la Nature du Sundgau

- En quelques chiffres (2019):
 - 9 223 journées participants
 - **7 602** personnes touchées
 - **1 202** journées animateurs

- Gérée par l'association de la Maison de la Nature du Sundgau
- La CC est propriétaire des bâtiments



Eco jardiniers

- Guide éco jardinier = habitant bénévole relais d'information sur les techniques du jardin au naturel auprès des habitants du territoire.
- Un projet multi partenarial : CCSAL, CCS, SM4, MNS :
 - 15 guides éco jardiniers par an
 - Projet sur 3 ans (2020-2022)
 - Budget total de 33 900€ dont 13 950 € CCSAL.
- Rôle CCSAL: communication et co-construction du projet annuel.





Ce projet est soutenu par :

















DEVENEZ ECO-JARDINIER DU SUNDGAU!



ENGAGEZ-VOUS POUR LE JARDIN AU NATUREL AVEC LA MAISON DE LA NATURE DU SUNDGAU!

maison-nature-sundgau.org

ue Sainte-Barbe – 68210 Altenach ontact@maison-nature-sundgau. rg 03 89 08 07 50



Développement du territoire

Aspects touristiques





Le tourisme dans le Sundgau...

- 100 000 touristes
- 2 200 lits pour 300 000 nuitées
- 14.7 M€ dépensés par les touristes
- 250 emplois5,9 % des emplois du territoire
- 320 000 € de recettes fiscales pour la CCSAL



Relais nautique de Wolfersdorf

- En quelques chiffres (2019) :
 - **3** pontons
 - **588** m de quai
 - 55 places
 - **25** bateaux à l'année
 - **225** bateaux de passage
- Relais nautique exploité en direct par la CC
- La CC paye une COT à VNF pour l'exploitation



Aire de camping-cars de Chavannes-sur-l'Etang

- En quelques chiffres :
 - 20 places de camping-car
 - **615** nuitées par an
 - Equipements : Sanitaire, électricité, branchement d'eau, aire de vidange, table de pique-nique...

La CC est propriétaire du bâtiment et de l'aire.

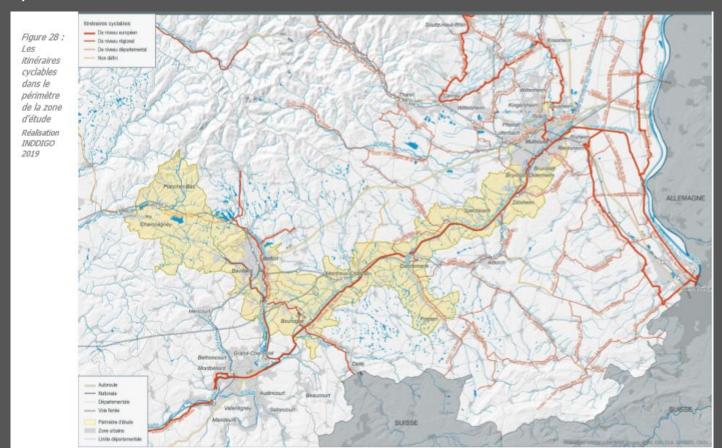


La com' com' à vélo

- **Des axes touristiques essentiels au territoire**:
 - 2 voies vertes sur le territoire : Eurovéloroute 6 (19 km) et Vallée de la Largue (19 km)
 - Fréquentation eurovéloroute 6 : 60 000 cyclistes à Montreux Jeune
 - Fort impact économique potentiel avec une dépense moyenne par touristique de 62 €/jour. (itinérants : 70€, sportifs : 47 €, excursionnistes : 1,90 €...)







Contrat de canal

- Objectif principal du contrat: redynamiser le canal du Rhône au Rhin branche Sud
 - Contrat passé entre VNF et des collectivités territoriales
 - Le développement du tourisme fluviestre
 - La valorisation touristique des canaux à petits gabarits, la pérennisation des infrastructures et le renforcement de l'attractivité des territoires mouillés
- Objectif principal CCSAL
 - Valorisation des équipements touristiques : relais nautique de Wolfersdorf/Dannemarie et aire d'accueil de camping-car de Chavannes-sur-l'Etang, eurovéloroute et voie verte de la Largue.
- 10 collectivités territoriales impliquées :





















Contrat de canal



Développement du territoire

Culture et tourisme



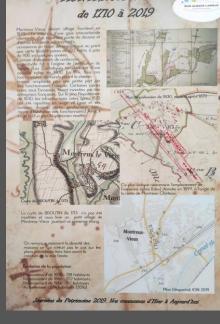


Culture – Patrimoine

- Une présence ponctuelle et fédératrice sur des évènements
 - Journées du patrimoine concours photo instagramm
 - Parcours STUWA
 - Sentier de mémoire
 - Organisation de spectacles en soutien aux services
 - 20 ans du tri- spectacles péniche- cinéma en plein air













Ecole de musique intercommunale

- Soutien financier : subvention de fonctionnement (25% du budget)
- Soutien logistique: une convention de mise à disposition des locaux (Locaux-entretien et mise aux normes des locaux-achats de matériel-communication)
- 150 élèves (Effectifs en hausse de 5%) en 2018
- Des intervenants dans nos structures: Eveil musical Ram-multiaccueil...





Retrouvez-nous sur les réseaux...



Site internet

- 20 000 utilisateurs par an
- +3580 nouveaux utilisateurs en 2020
- Une moyenne de 286 internautes jour
- Nombre d'internautes x 2,4 en 3 ans

www.sudalsace-largue.fr



La page Facebook

- 700 publications réalisées soit 2/jour
- 557 abonnés
- Nombre de vue moyen 1300 internautes /semaine



- AC: Assainissement Collectif
- AC: Attribution de compensation
- AERM : Agence de l'Eau Rhin Meuse
- ALSH : Accueil de loisirs sans hébergement
- ANC: Assainissement Non Collectif
- Bac à puce : Bac individuel ou non comprenant une puce RFID permettant à la BOM (voir définition) de collecter ou non un bac et de connaître et d'attribuer cette collecte à son propriétaire.
- Bilan carbone : Permet de comptabiliser les émissions, directes ou indirectes, de gaz à effet de serre d'une activité ou d'un site.
- Biodéchets : Déchets composés de la fraction fermentescible (qui se décompose) des ordures ménagères (les déchets de cuisine, déchets de jardin).
- Bois : Ensemble des déchets comprenant une majorité de bois. Il ne s'agit pas des troncs ou branches. Ils sont divisés en trois sous catégories :
- Bois Classe A: Bois non traités (Planches, palettes légères...)
- Bois Classe B : Bois traités (Meubles, palettes lourdes...)
- Bois Classe C: Bois toxiques (Traverses de chemin de fer, poteaux PTT...)

- BOM : Benne Ordures Ménagères : Camion qui collecte les déchets ménagers.
- Broyage : Fait de broyer des déchets et dans la majorité des cas, cela s'applique aux déchets verts.
- Camion bi flux ou compartimenté : Camion avec deux compartiments. Il ramasse deux catégories différentes (corps creux et les corps plats par exemple)
- Camion multi-matériaux ou monoflux : Camion avec un seul compartiment. Il ramasse les corps creux et les corps plats en mélange ou un seul des flux à la fois par exemple.
- Centre de tri des déchets ménagers : installation dans laquelle les déchets recyclables collectés sont rassemblés pour être triés par matériaux. Ces matériaux sont conditionnés en balles ou en vrac pour être revendu aux recycleurs.
- Centre de valorisation énergétique (Incinérateur) : installation de traitement calorifique des déchets non recyclables. La combustion dégage de la chaleur qui alimente des turbines pour fabriquer de l'électricité. Cette électricité est vendue chez le producteur d'électricité.
- Centre de valorisation organique (Méthaniseur) : Installation de traitement biologique des déchets verts (hors branchages). A l'issu de ce traitement, deux produits sont fabriqués : le biogaz et le compost. Le biogaz est revendu chez le producteur de gaz. Le compost sert d'engrais aux agriculteurs de la région.

- CSDUND: Centre de stockage de déchets ultimes non dangereux : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement où l'on stocke les déchets qui ne peuvent pas être recyclés.
- CFE: Cotisation foncière des entreprises
- Collecte: Ensemble des opérations consistant à ramasser les déchets pour les acheminer ensuite vers un lieu de tri, de traitement ou de stockage. Celle-ci peut avoir plusieurs fréquences:
- Collecte en C0.5 : Collecte une fois toutes les deux semaines
- Collecte en C1 : Collecte hebdomadaire
- Collecte en C2 : Collecte deux fois par semaine
- Collecte en regroupement : système de collecte où un bac est destiné à recevoir les déchets de plusieurs habitations. Souvent employée en milieu rural. Cette solution peut être mise en place pour faciliter la collecte dans des rues en impasse ou posant des problèmes de sécurité pour les agents ou pour le passage des camions.
- Collecte sélective: Collecte de flux de déchets préalablement séparés par les habitants ou professionnels, en vue d'une valorisation ou d'un traitement spécifique. Cette collecte concerne les déchets ou matériaux recyclables

- Collecte sélective en porte à porte : Un deuxième conteneur ou des sacs de couleur viennent compléter l'équipement de chaque foyer pour le tri et le stockage des déchets valorisables.
- Collecte sélective en apport volontaire : Mode d'organisation de la collecte dans lequel les colonnes de tri (voir définition) sont affectées à un groupe d'usagers.
- Colonne (ou bornes) de tri : Récipient mis à la disposition des habitants pour trier leurs déchets, ces colonnes sont généralement regroupées dans un point tri. Elles peuvent être aériennes, semi-enterrées ou enterrées.
- Compost : Matière issue du compostage. Celui-ci doit obligatoirement être analysé par un laboratoire indépendant pour être distribué aux usagers. Il peut être normé biologique.
- Compostage: Technique de décomposition de la matière (végétaux, boues, déchets...) en éléments assimilables et utilisables par le sol.
- Compostage individuel : Le fait d'isoler la fraction fermentescible des ordures ménagères afin de les composter soit en tas, soit dans des bacs spécifiques appelés composteurs. *
- Corps creux : Partie de la collecte sélective comprenant : les bouteilles et flacons plastiques, acier, aluminium, les briques alimentaires et, dans le cadre des extensions de consignes de tri : les films, les barquettes et les pots.
- Corps plats : Partie de la collecte sélective comprenant : les journaux, magazines, prospectus, cartonettes. On les appelle également les fibreux.

- COT: Convention d'Occupation Temporaire
- CVAE : Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises
- Déchets inertes : Ce sont les déchets solides, minéraux, non susceptibles d'évolution physico-chimique ou biologique.
- Déchets verts : Il s'agit des tontes, des branchages et des feuilles mortes. Les souches et les troncs ne sont pas considérés comme des déchets verts dans le cadre des déchets acceptés en collecte séparée de collectivité car leur broyage n'est pas identique (Voir définition)
- DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) : Déchets des objets ou des composants d'objets qui fonctionnent grâce à des courants électriques ou électroniques (piles, batteries ou sur secteur).
- Eco-conception: Intégration des caractéristiques environnementales dans la conception du produit en vue d'améliorer la performance environnementale du produit tout au long de son cycle de vie.
- Encombrants: Définition historique: déchets volumineux des ménages. Ce dit aujourd'hui des déchets volumineux non recyclables. Ils peuvent être incinérables ou non incinérables.
- Economie circulaire : Système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement.

- EHPAD : Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
- EPAGE: Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- Extension des consignes de tri (ECT): Le fait de mettre dans les corps creux ou dans le multi-matériaux (voir définitions) l'ensemble des emballages ménagers en plastique (barquette de jambon, suremballages de packs d'eau, pots de yaourt...). Celle-ci ne peut être mise en place que si le centre de tri des emballages ménagers est équipé pour effectuer ce tri, dit, à la résine.
- IFER: Imposition forfaitaire des entreprises de réseaux
- MARPA: Maison d'Accueil et de Résidence pour Personnes Agées
- MDA : Maison des adolescents
- MNS: Maison de la Nature du Sundgau
- Ordures ménagères (et assimilés): Déchets issus de l'activité domestique des ménages (et des entreprises) et pris en compte par les collectes usuelles ou séparatives.
- Ordures ménagères résiduelles (ou produits résiduels ménagers) : Déchets restant après avoir effectué l'ensemble des tri prévus par la collectivité.

- PAV: Points d'Apport Volontaire ou Points Tri : Ce sont des colonnes spécifiques installées en différents points d'une commune pour récupérer des déchets recyclables ou non.
- Part CPS : Compensation part salaires
- PFAC: Participation au Financement de l'Assainissement Collectif
- Plateforme de compostage : Plateforme dont l'objectif et la décomposition des déchets verts et des bio déchets en compost. Celle-ci ne s'improvise pas sur n'importe quel terrain. La plateforme doit être déclarée en préfecture et gérée par une personne morale.
- POCE: Le Pacte Offensive Croissance Emploi : décline le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) : actions structurantes pour l'avenir économique des territoires du Grand Est à conduire de manière conjointe entre la Région Grand Est et les groupements d'EPCI volontaires.
- Prévention des déchets: Actions mises en place auprès des ménages et des entreprises visant à modifier les comportements d'achats et d'améliorer la qualité et la quantité de tri. Elle peut avoir plusieurs formes (Porte à porte, animations scolaires, flyers, mise à disposition de composteurs...)
- Quai de transfert : Espace aménagé qui permet de regrouper les déchets d'une zone de collecte éloignée du centre de traitement afin de les acheminer par gros porteur.

- Recyclables secs hors verre (RSHV): Ensemble des papiers et des emballages recyclables (corps creux + corps plats) sans les emballages en verre.
- Recyclage: Opération visant à introduire des déchets dans un cycle de production en remplacement total ou partiel d'une matière première vierge.
- Redevance incitative: Moyen de facturation des déchets par une collectivité basée sur l'utilisation réelle du service. Celle-ci peut être composée d'une facturation à la levée, au poids ou les deux. Elle est payée par l'usager producteur qui est soit le locataire soit le propriétaire.
- Réemploi : Toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus.
- Refus de tri : Déchets qui arrivent au centre de tri et qui sont refusés car ils sont non conformes aux règles de tri en vigueur.
- Ressourcerie ou recyclerie : Une recyclerie ou une ressourcerie est un lieu où sont récupérés divers objets, meubles, électroménagers... d'une déchetterie, pour être réparés, valorisés, arrangés en vue d'être revendus.

- Sac de collecte : Contenant destiné à recevoir des déchets recyclables ou non avant le ramassage par la benne à ordures ménagères.
- SM4: Syndicat Mixte du Secteur 4
- SPANC: Service Public d'Assainissement Non Collectif
- STEP/STEU: Station d'épuration des eaux usées / Station de Traitement des Eaux Usées
- TAFNB: Taxe additionnelle sur le foncier non bâti
- TASCOM: Taxe sur les surfaces commerciales
- Taux de valorisation : ratio en pourcentage de la quantité de produits valorisés sur la quantité totale de produits triés.
- Taux de recyclage : ratio en pourcentage de la quantité de produits recyclés sur la quantité totale de déchets collectés.
- TEOM: Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : Il s'agit d'une taxe servant à financer un service de collecte des déchets. Celle-ci est payée par le propriétaire sur sa taxe foncière. Celle-ci peut comprendre une part incitative et se nomme TEOMI.
- THD: Très Haut Débit

- Toxiques: Dits également Déchets Ménagers Spéciaux. Il s'agit des déchets issus des ménages pouvant entrainer la pollution des eaux ou des sols. Ils se classent en plusieurs catégories: (Pâteux: Peintures, crépis-Aérosols: Bombes contenants encore du produit-Phytosanitaires: Produits utilisés dans le cadre du jardin. Interdits aujourd'hui à la vente- Acides, Bases, Emballages plastiques vides souillés...
- Valorisation: Transformation des déchets en produits destinés à être réintroduit dans le circuit économique. Ce terme générique recouvre le réemploi, la réutilisation, la régénération, le recyclage, la valorisation organique ou la valorisation énergétique des déchets.
- Valorisation énergétique: Incinération de déchets non dangereux dans des installations produisant de la chaleur et/ou de l'électricité (Voir centre de valorisation énergétique)
- Valorisation matière: Opération de valorisation de matériaux telles que le recyclage, le remblaiement ou la fabrication de CSR à l'exclusion de toute forme de valorisation énergétique
- VNF: Voies Navigables de France